

LIVRET D'ACCUEIL

VOUS RECHERCHEZ UN MODE D'ACCUEIL POUR VOTRE ENFANT ?

BIENVENUE AU RELAIS PETITE ENFANCE
du Réolais en Sud Gironde

Vous vous interrogez sur le mode de garde le mieux adapté à votre enfant et à votre situation, et vous venez de rencontrer une référente du Relais Petite Enfance.

Ce service centralise l'information et accompagne dans leurs démarches les parents désirant trouver un mode d'accueil pour leur enfant. Ainsi, l'information donnée par les référentes pourra vous permettre de faire un choix éclairé sur le mode d'accueil adapté à vos contraintes professionnelles et à vos préférences.

Il vous accompagne dans votre recherche d'un mode d'accueil individuel ou collectif.

Il vous apporte une aide technique et un accès aux droits dans la fonction d'employeur.

C'est aussi, un lieu d'écoute, d'information, d'orientation, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance.

Il propose aux assistant·e·s maternel·le·s une actualisation législative et facilite l'accès aux droits. Il les soutient dans leur pratique quotidienne et encourage la professionnalisation et la formation continue.

Enfin, il propose des ateliers d'éveil de proximité, en direction des enfants accompagnés de leurs assistants maternels. Ces derniers y participent sur la base du volontariat avec l'accord de leurs parents employeurs.

Lieux d'accueil & Coordonnées des référentes  rpe@reolaisensudgironde.fr	
<p>AUROS Maison de la Petite Enfance 3 route de Castets 33124 Auros</p> <p>Permanence le lundi de 15h30 à 17h30 ou sur rendez-vous Karine FERRAND 06 89 37 85 64</p>	<p>LA RÉOLE Maison de la Petite Enfance 8 chemin de Peyrefitte 33190 La Réole</p> <p>Permanence le mardi de 15h30 à 17h30 ou sur rendez-vous. Nathalie FOURNIER 06 26 25 94 48</p>
<p>ST PIERRE D'AURILLAC Multi Accueil « Les Mille Pattes » 3 A rue des coopératives 33490 St Pierre d'Aurillac</p> <p>Sur rendez-vous Karine FERRAND 06 89 37 85 64</p>	<p>MONSEGUR Pôle enfance 2, Avenue Jean Paul Glanet 33580 Monségur</p> <p>Sur rendez-vous Nathalie FOURNIER 06 26 25 94 48</p>



L'OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL PETITE ENFANCE



Les Assistant·e·s Maternel·le·s :

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile ou dans une maison d'assistant(e)s maternel(le)s jusqu'à quatre enfants mineurs généralement âgés de moins de six ans. Il ou elle est salarié(e) du parent qui l'emploie (particulier employeur)

L'assistant(e) maternel(le) doit nécessairement obtenir pour exercer cette profession, un agrément par le Président du conseil départemental après avis des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Cet agrément (examen médical, compétences éducatives, logement salubre et assez vaste ...) lui reconnaît un statut professionnel et constitue la garantie de conditions d'accueil satisfaisantes pour l'enfant. Il est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable. En cas de retrait, de suspension ou de modification du contenu de l'agrément, le conseil départemental en informe les représentants légaux du ou des enfants accueillis.

Les Assistant·e·s Maternel·le·s sont référencé·e·s sur une liste actualisée par les services de la PMI. Elle est disponible auprès des référentes du Relais Petite Enfance. La Caisse d'Allocation Familiale a mis en place le site internet **www.monenfant.fr** facilitant les recherches par géolocalisation.

Les Gardes d'enfants à domicile :

Le métier de garde d'enfants à domicile relève des services à la personne. Son rôle est de s'occuper d'enfant en bas âge (entre 3 mois et 10 ans) au domicile des parents. Il peut s'agir d'une garde à plein temps ou en périscolaire.

Concrètement elle est en charge d'un ou de plusieurs enfants âgés de 3 mois à 10 ans au domicile de leurs parents, qu'ils soient présents ou absents. Elle suit l'emploi du temps de la journée de l'enfant, entre activités, repas et éventuels déplacements. Elle respecte le rythme de sa vie quotidienne et peut donc être amenée à effectuer diverses tâches : surveiller, préparer et donner les repas, faire la toilette, assurer les soins comme le change, effectuer les trajets entre les différents lieux de vie de l'enfant. Elle contribue également à son développement physique et moral, en lui proposant des activités et des jeux. Elle participe donc à son éveil et à son éducation.

Le Service d'Accueil Familial (SAF)* (Service du Multi-accueil de St Pierre d'Aurillac)

C'est un mode d'accueil individuel avec des temps collectifs. Sur le territoire, 3 assistantes maternelles agréées par le département et employées par la CDC accueillent à leur domicile chacune 3 enfants. Intégrées à l'équipe du multi accueil de Saint Pierre d'Aurillac, elles participent régulièrement à des rencontres et à des activités au sein de la structure collective ou lors des étapes de la halte-garderie itinérante.

Ces assistantes maternelles exercent leur activité sur les commune de Saint Pierre d'Aurillac et Le Pian sur Garonne.



L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF PETITE ENFANCE



Le Multi accueil*

C'est une structure d'accueil collectif soumise à une réglementation et à une autorisation de fonctionnement délivrée par le Conseil Départemental.

Chaque structure s'appuie sur un projet pédagogique réfléchi en équipe pluri professionnelle. Elle assure l'accueil des enfants et contribue à leur éveil et à leur bien être en fonction de leur développement et du rythme de chacun.

Ouverture : Les lundis, mardis, mercredis, jeudis, et vendredis de 7h30 à 18h30.

Vous trouverez sur notre territoire à :

- Auros: un Multi accueil de 20 places : 9 enfants (10 semaines -16 mois) et 11 enfants (16 mois-3 ans)
- La Réole: un Multi accueil de 24 places : 8 enfants (10 semaines -16 mois) et 16 enfants (16 mois-3 ans)
- Monségur : un Multi accueil de 18 places : 6 enfants (10 semaines -16 mois) et 12 enfants (16 mois-3 ans)
- St-Pierre-d'Aurillac un Multi accueil de 16 places : 6 enfants (10 semaines -16 mois) et 10 enfants (16 mois-3 ans)

Halte-Garderie Itinérante* (Service du Multi-accueil de St Pierre d'Aurillac)

3 matinées par semaine, animées par deux professionnelles de la petite enfance, les 10 places de la halte-garderie itinérante offrent aux enfants qui marchent un premier temps de socialisation que ce soit en accueil régulier ou occasionnel.

De 8h45 à 12h15 :

- Le lundi matin : à la salle polyvalente de Bassane
- Le mardi matin : au centre socio-culturel de Caudrot
- Le vendredi matin : salle enfance-jeunesse de Gironde sur Dropt

***Vous souhaitez une place dans un de ces services ?
Votre demande est traitée en plusieurs étapes**

La Procédure de Pré-inscription, les différentes étapes

Accueil Régulier

L'enfant est inscrit et l'accueil débute par une période de familiarisation.

L'accueil est contractualisé à temps complet ou partiel pour la durée maximale d'un an renouvelable jusqu'à l'entrée à l'école maternelle et selon avis de la commission.

Accueil Occasionnel (Ponctuel)

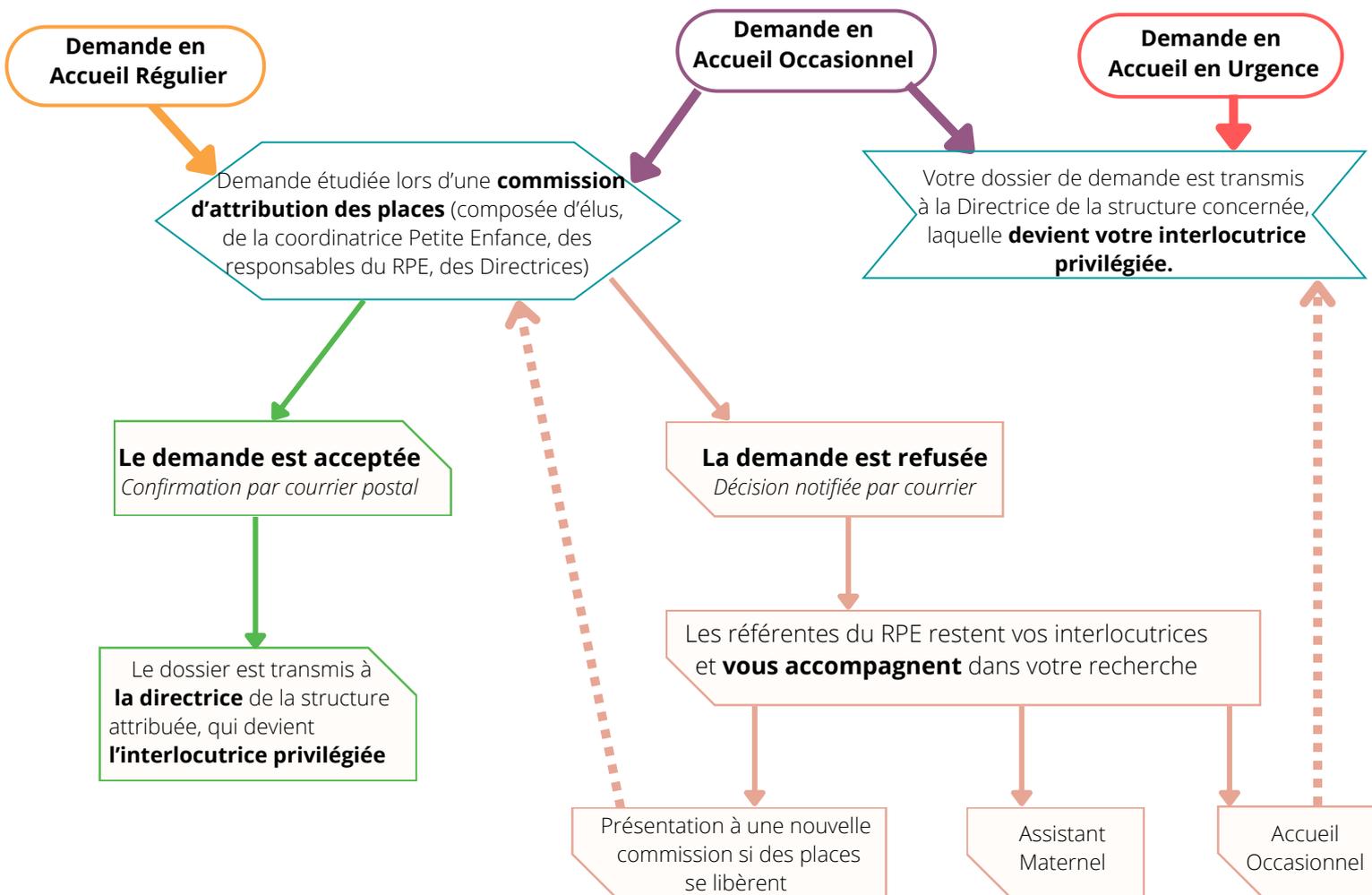
L'enfant est inscrit et l'accueil débute par une période de familiarisation. Les besoins sont connus à l'avance, les jours et les heures ne sont pas récurrents et sont ponctuels. La contractualisation n'est pas nécessaire mais sans contrat l'enfant n'est accueilli que sur des places disponibles.

Accueil en Urgence

Pour répondre au besoin exceptionnel et non anticipable d'une famille, et dans la mesure des places disponibles, le multi-accueil peut accueillir un enfant dans l'urgence

DEMANDE D'ACCUEIL EN STRUCTURE COLLECTIVE (Multi accueil, Service d'Accueil Familial ou Halte Garderie Itinérante)

Votre dossier de pré-inscription est enregistré par une référente du Relais Petite Enfance - Il est rendu anonyme



1 - La préinscription

J'attends un enfant (pour les adoptions, l'inscription est possible dès réception de la décision d'attribution de garde), ou je suis à la recherche d'un mode d'accueil pour mon enfant déjà né : je suis reçu(e) par un professionnel du Relais Petite Enfance. Tous les modes d'accueil me sont présentés. Ma demande de place en multi-accueil, en service d'accueil familial ou halte garderie itinérante est enregistrée. La pondération de mon dossier est établie en ma présence au regard de certains critères définis. Cette pondération fixe la priorisation de l'étude des demandes.

2 - Pièce justificatives

- La confirmation de naissance ou d'arrivée de l'enfant :

Si j'ai effectué ma demande de place avant la naissance de mon enfant, je dispose d'un mois, à compter de l'arrivée de mon enfant, pour adresser un acte de naissance au RPE afin de confirmer ma demande de préinscription.

- L'Avis d'Imposition de l'année N-1 sur les revenus N-2

Si je ne suis pas allocataire de Caf, ou si je n'autorise pas le service à consulter mes revenus sur le CDAP (Compte Partenaire dédié aux professionnels), je fournis les avis d'imposition de l'année N-1 sur les revenus N-2 des membres du foyer.

3 - Le récépissé

Lors de la pré-inscription, si mon dossier est complet, la référente du RPE me remet un récépissé mentionnant la pondération, la date d'entrée et le planning d'accueil souhaité pour mon enfant.

Si mon dossier est incomplet au moment de la pré-inscription, je reçois par mail ou par courrier, un récépissé à réception par le RPE de l'ensemble des documents nécessaires. Dans le cas contraire, j'appelle le service.

4 - La commission d'attribution des places (Avril ou Mai)

Présidée par l'élue chargée de la Petite Enfance, la commission d'attribution des places rassemble toutes les directrices de structures, les référentes du RPE, le Directeur Général Adjoint en charge des services à la population, la coordinatrice et des élus de la commission « Petite Enfance ». Les dossiers sont anonymes. Sont étudiées les demandes pour des **entrées** au mois de **septembre ou octobre**. Chaque demande est étudiée en fonction des **places disponibles dans les services** et selon des critères définis, dont la pondération.

Les demandes d'entrée tardive ou en cours d'année seront examinées à posteriori par la Vice Présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse sous réserve de places disponibles (désistement, autre).

5 - La réponse

Dans les 15 jours ouvrés suivant la commission, je suis informé(e) par courrier postal de la décision de celle-ci. Je dispose d'un délai de 10 jours pour confirmer ma demande d'inscription auprès de la structure d'accueil.

Si les informations données dans le dossier de pré-inscription s'avèrent erronées au moment de l'inscription définitive, cela annulera la procédure.

Si je n'ai pas obtenu de place, mon dossier reste en liste d'attente et sera traité dès que des places seront disponibles. Je peux recontacter le RPE pour envisager un autre mode d'accueil.

6- Modification ou Annulation de votre dossier de préinscription en multi-accueil

Je peux apporter des modifications à ma demande par écrit jusqu'à 15 jours avant la date de la commission d'attribution des places. Ma pondération est ajustée.

J'ai trouvé un autre mode d'accueil et souhaite clôturer mon dossier. Je le notifie par écrit au relais petite enfance. Il pourra être réactivé sur simple demande.

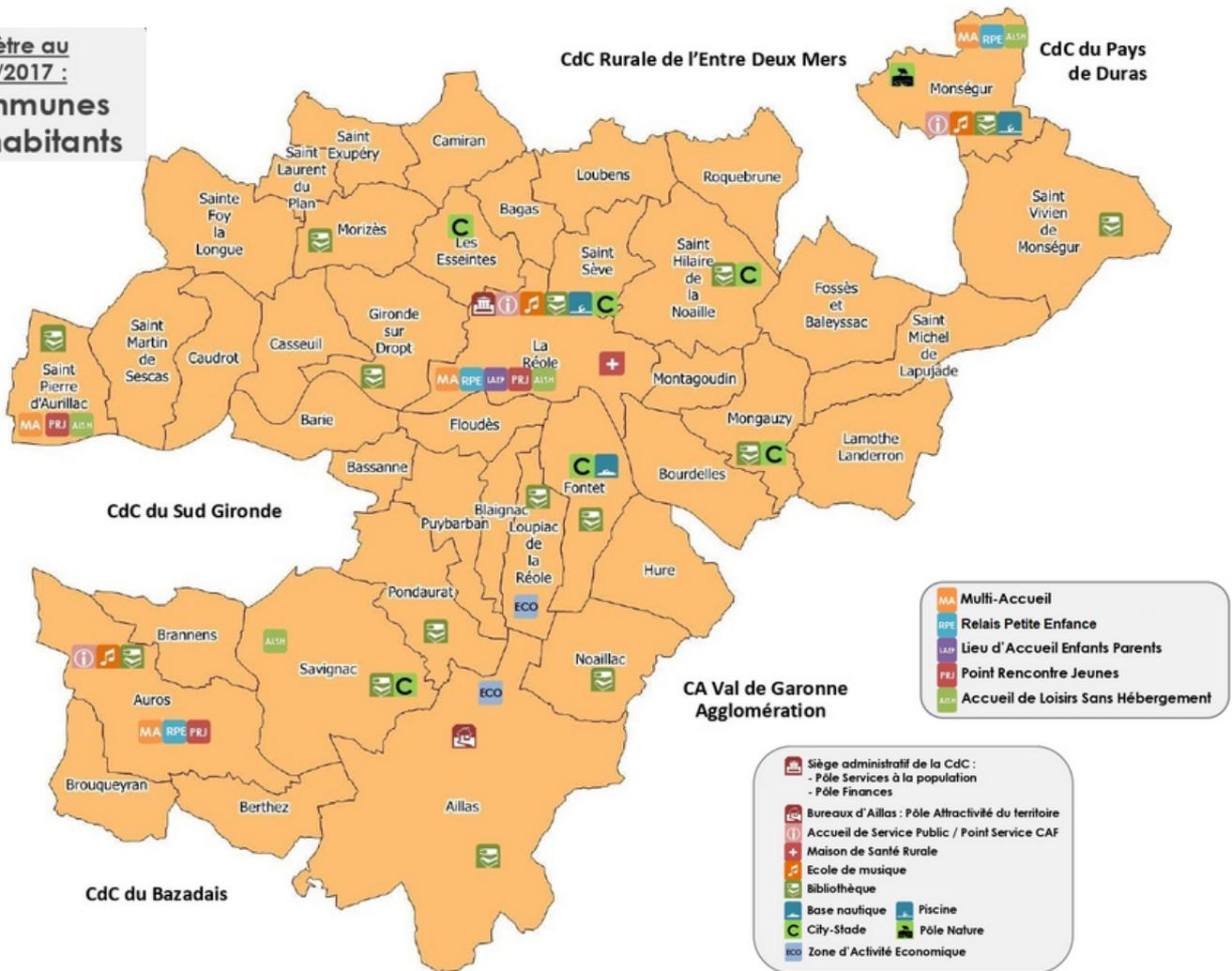
7 - Le renouvellement de ma demande

En début d'année civile, les animatrices du RPE me contactent afin de mettre à jour mon dossier.

Lieu d'habitation ou de travail :	
Habitants de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde :	20
Habitants de la Communauté de Communes Rurale Entre Deux Mers :	15
Un conjoint travaillant sur la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde :	5
Le couple travaillant sur la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde :	10
Situation Familiale :	
Nombre enfant	5 (par enfant)
Famille monoparentale :	20
Fratrie déjà inscrit en EAJE dans l'année scolaire en cours:	20
Grossesse multiple , inscription fratrie:	20
Enfant porteur de handicap, maladie chronique / Parent(s) porteur de handicap ou souffrant maladie invalidante	30
Parents mineurs	30
Organisation Professionnelle :	
Famille monoparentale travaille ou en formation	30
Les 2 parents travaillent ou en formation	25
Famille mono parentale en recherche d'emploi	20
1 parent travaille + 1 parent en congé parental ou au foyer	10
1 parent travaille + 1 parent en recherche d'emploi	15
Les 2 parents ne travaillent pas / accueil maximum 3 jours par semaine	10
Famille à accompagner : ne parle pas le français, ou illétrée, ou sans moyen de transport ou au RSA	15
Demandes accompagnées par les services sociaux, PMI dans un objectif d'accompagnement et de soutien à la parentalité	20
Situations « d'urgence » signalées (rupture mode de garde, parent hospitalisé, nécessité de protection...)	30
Famille déjà dans une de nos structures et qui demande une modification de son contrat	10
Famille ayant déjà subi un refus	10

Si les informations données lors de la préinscription s'avèrent erronées au moment de l'inscription définitive, cela annulera la procédure.

**Périmètre au
01/01/2017 :**
41 Communes
24 006 habitants



Numéros Utiles

Pour faciliter vos recherches de mode d'accueil individuel un site internet de la CAF : ww.monenfant.fr



Une PMI dans chaque secteur

Consultations prénatales et post-natales, vaccination, prévention et suivi médical des enfants jusqu'à 6 ans, les services de la protection maternelle et infantile sont gratuits et ouverts à tous les habitants du territoire. Pour toutes questions concernant l'agrément des assistants maternels

MDS La Réole : 12 chemin de Peyrefitte 33190 La Réole - tel. : 05 56 71 09 10 - email : msdi-lareole@gironde.fr

MDS Bazas : 14 avenue de la république 33430 Bazas - tél. : 05 56 25 11 62 - email : msdi-bazas@gironde.fr

MDS Cadillac : 21 route de Sauveterre 33410 Cadillac -tel. : 05 57 98 12 00- email : msdi-cadillac@gironde.fr

Parents employeurs :

Concernant vos questionnements sur le contrat de travail, vous pouvez joindre des services spécialisés en droit du travail :

- le 39 39 Allô Service Public
- la D.R.E.E.T.S Nouvelle-Aquitaine au 05 56 00 07 77
- l'association Info Droits au 05 56 45 25 21

Pour toutes questions relatives à la déclaration PAJEMPLOI, vous pouvez directement les contacter au 0 820 00 72 53